

Comment rédiger ma nouvelle adresse

Le nom de votre lieu-dit devra dans un premier temps continuer à figurer sur votre nouvelle adresse

Adresse actuelle

M. et Mme X
Lieu-dit Les lilas
47170 Mézin

Nouvelle adresse

M. et Mme X
Lieu-dit Les lilas (conseillé)
406 routes des Pins (obligatoire)
47170 Mézin

Communiquer mon adresse

Aux différents organismes

La plateforme ci-dessous vous permet de signaler votre changement d'adresse à plusieurs organismes en une seule déclaration :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Mettre à jour mes pièces d'identité

La carte grise

La seule pièce à mettre obligatoirement et rapidement à jour est la carte grise des véhicules

Les pièces d'identité

Pour la carte nationale d'identité, le passeport ou le permis de conduire, le changement d'adresse n'est pas obligatoire. Toutefois, si vous souhaitez faire figurer votre nouvelle adresse sur ces pièces, il vous faudra faire une demande de renouvellement, dans tous les cas, gratuite.

Les démarches CARTE GRISE - <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12118>

Les démarches CARTE D'IDENTITE - <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21224>

Les démarches PASSEPORT - <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1709>

Les démarches PERMIS DE CONDUIRE - <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F250>



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

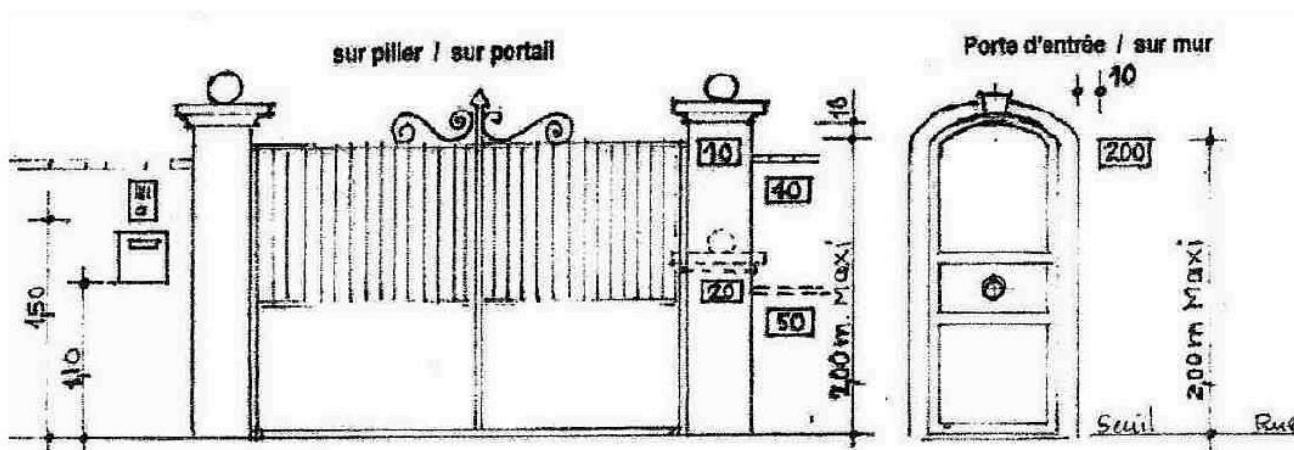
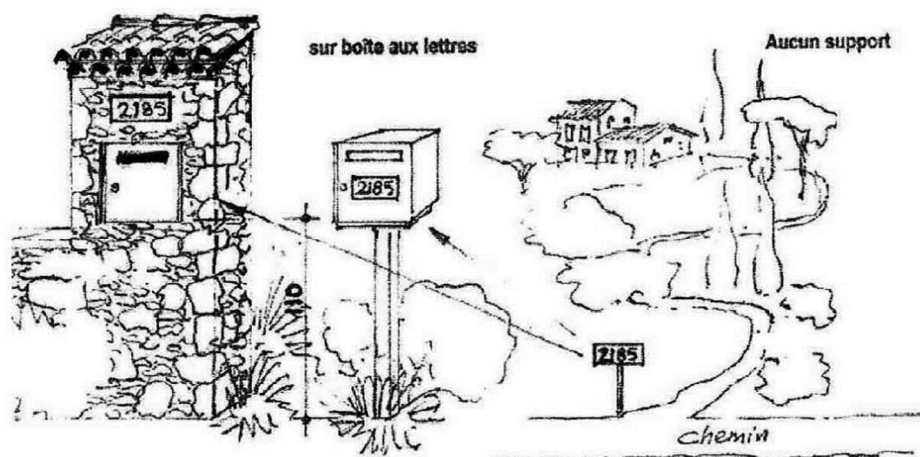
Comment poser ma plaque de numérotation

- Visible en bordure de voie publique, sur un support plat, par collage ou vissage.
- De préférence à droite ou au-dessus de la porte d'entrée.
- Lorsque le bâtiment est éloigné de la voie publique, la plaque est placée en limite de celle-ci, sur un pilier de portail, sur la clôture ou sur un piquet.
- S'il n'y a aucune possibilité de mettre en œuvre les solutions ci-dessus, poser la plaque sur votre boîte aux lettres.

Cette plaque vous sera fournie gratuitement pour la première fois par la mairie. Le remplacement sera à la charge du propriétaire. Chaque propriétaire devra informer ses locataires du changement d'adresse et des démarches à faire.

Il reviendra au propriétaire de poser la plaque.

Pour les nouvelles constructions, l'attribution du numéro s'effectuera à la délivrance du permis de construire.



Vous avez des questions ? Contactez-nous !

Mail : mezinmairie@orange.fr

Mairie : 05 53 65 11 96 - 06 42 00 11 04